



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2024/657

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 03 novembre 2024 de l'entreprise ARV sise 220 chemin du Petelin à 83340 – LE THORONET et agissant pour le compte de la commune,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation afin de procéder à des travaux de réfection de l'enrobé au droit de l'accès Carrefour Market / centre commercial Le Fège pour le compte de la commune,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Dans le cadre de la réfection de l'accès au chemin du Fège depuis le giratoire Général de Gaulle/RD97, l'entreprise ARV effectuera des travaux sur l'enrobé au niveau de l'accès au magasin Carrefour Market / chemin du Fège / centre commercial Le Fège, le vendredi 06 décembre 2024.

#### **Article 2 :**

La circulation sur l'axe chemin de Fège entre le giratoire Général de Gaulle et le pont SNCF se fera par alternat manuel ou par feux tricolores.

#### **Article 3:**

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise ARV qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **Article 5:**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 03 décembre 2024.

Le Maire,

Fernand BRUN

